

12 PRINCIPES POUR MIEUX COMPRENDRE LE RÔLE DES AUTORITÉS LOCALES DANS LE DIALOGUE INTERRELIGIEUX

Lorsqu'il est question de dialogue interreligieux, les autorités locales ont parfois du mal à trouver le juste équilibre entre non-ingérence et non-indifférence. En effet, dans nos sociétés où priment la liberté de conscience et de religion, il n'appartient pas aux pouvoirs publics de conduire ce dialogue.

Pour mieux comprendre le rôle des pouvoirs locaux en la matière, le Congrès a organisé, en 2006 et 2010, deux conférences réunissant élus, universitaires, responsables d'organisations internationales et religieuses, à Montchanin, France.

Les discussions et les échanges de bonnes pratiques ont principalement porté sur le rôle des autorités locales dans le dialogue interreligieux, les principes de la laïcité, les pratiques d'éducation religieuse, la formation des responsables religieux et le financement de lieux de culte.

Les 12 principes dégagés à la suite de ces conférences s'articulent autour des thèmes :

- ▶ de la connaissance ;
- ▶ de l'intelligence de la situation religieuse locale ;
- ▶ de l'interconnaissance des acteurs du dialogue ;
- ▶ de la construction des relations partenariales.

ORGANISER DES ACTIVITÉS INTERCULTURELLES ET INTERRELIGIEUSES

BOÎTE À OUTILS À L'USAGE DES ÉLUS LOCAUX

La boîte à outils élaborée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a pour objectif d'informer les élus locaux sur les problématiques liées à la lutte contre la radicalisation et à la promotion du dialogue interculturel et interreligieux, et de les encourager à prendre davantage d'initiatives en la matière.

Format papier : anglais - français - allemand - italien - russe - turc

Format électronique : 36 langues couvrant tous les pays du Conseil de l'Europe

Les 36 langues sont téléchargeables sur le site :

www.coe.int/congress-intercultural
congress.intercultural@coe.int

Edition : Mars 2016



FRA



www.coe.int

Le Conseil de l'Europe est la principale organisation de défense des droits de l'Homme du continent. Il compte 47 États membres, dont 28 sont également membres de l'Union européenne. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est une institution du Conseil de l'Europe, chargée de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. Formé de deux chambres – la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions – et de trois commissions, il comprend 648 élus représentant plus de 200 000 collectivités territoriales.

POURQUOI UNE BOÎTE À OUTILS À L'USAGE DES ÉLUS LOCAUX?

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe travaille depuis plus de vingt ans pour une société plus inclusive et plus résiliente.

Les attentats perpétrés en Europe ces dernières années ont mis en lumière la question de la radicalisation croissante de certaines franges de la population, de la diffusion de nouveaux discours de haine, et de stigmatisation de certaines de nos communautés. Pour y répondre, et pour encourager les villes et les régions à prendre davantage d'initiatives, le Congrès a adopté en 2015 une « Stratégie pour combattre la radicalisation au plus près des citoyens » et a développé des lignes directrices permettant de guider l'action publique.

La boîte à outils élaborée par le Congrès a pour objectif de mieux informer les autorités locales et régionales sur ces nouvelles problématiques.

La boîte à outils « Organiser des activités interculturelles et interreligieuses » contient :

- 4 « fiches-sésame » donnant accès aux ressources en ligne recensées sur le site www.coe.int/congress-intercultural ;
- Les lignes directrices à l'intention des collectivités locales et régionales sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local ;
- Les 12 principes du dialogue interreligieux au niveau local.

DES RESSOURCES POUR GUIDER LES ÉLUS LOCAUX

Une base de données facilement accessible

Le Congrès a mis en place un site internet afin que les autorités locales et régionales puissent avoir directement accès aux informations et ressources pertinentes sur les thèmes de la lutte contre la radicalisation, le dialogue interculturel et interreligieux, la citoyenneté démocratique et la construction de sociétés inclusives.

Le site www.coe.int/congress-intercultural est une base de données en la matière. Toutes les ressources disponibles y sont recensées, organisées et régulièrement mises à jour sous quatre catégories :

- Ressources juridiques du Conseil de l'Europe et de ses entités ;
- Ressources académiques ;
- Programmes d'enseignement et de formation ;
- Bonnes pratiques.

Des «fiches-sésame » pour accéder rapidement à la base de données du Congrès

La boîte à outils contient 4 fiches qui donnent accès aux différentes données recensées sur le site internet. Les ressources sont ainsi accessibles directement grâce à un lien internet ou simplement en flashant le QR code présent sur chacun des « Sésame ».

D'autres fiches-sésame viendront compléter ce dispositif.

DES LIGNES DIRECTRICES POUR PRÉVENIR LA RADICALISATION AU PLUS PRÈS DES CITOYENS

Prévention et réinsertion des personnes radicalisées sont les deux orientations préconisées par les « Lignes directrices sur la prévention de la radicalisation et des manifestations de haine au niveau local », adoptées par le Congrès en octobre 2015.

Face à la radicalisation et à l'extrémisme violent, les réponses répressives ne suffisent pas. Afin de lutter contre ces phénomènes, il est indispensable d'agir de manière préventive. Ce domaine d'action est celui des collectivités locales par excellence.

À travers de nombreux exemples concrets, les lignes directrices appellent les pouvoirs locaux et régionaux à promouvoir :

- ▶ Une bonne information du public à travers un discours de cohésion ;
- ▶ La formation des acteurs de terrain et l'éducation, au sein de la famille et de l'école, dans le respect de la diversité culturelle et des droits de l'homme ;
- ▶ La conception de stratégies locales interinstitutionnelles associant des partenaires locaux.

Les lignes directrices rappellent qu'il est également nécessaire que les pouvoirs locaux et régionaux soutiennent les programmes de déradicalisation et associent la société civile à leur action.